

# FICHE DE POSTE

## DIRECTEUR/DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE

**Description des fonctions :** Construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil de mineurs. Organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent en encadre l'équipe d'animation. Participe à l'encadrement

## SERVICE D'AFFECTATION

**Présentation du service d'affectation :** Service Enfance Jeunesse Population / secteur Enfance Jeunesse

**Responsables hiérarchiques directs :** la coordinatrice Enfance Jeunesse

## DESCRIPTIF GÉNÉRAL DES MISSIONS

### ► Missions principales :

- Prendre en compte les orientations du service et de la collectivité dans l'élaboration du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- Travailler en transversalité avec les différents acteurs du Projet Educatif Territorial
- Piloter et animer l'élaboration du projet pédagogique de la structure avec les équipes d'animation et en lien avec le projet éducatif de la ville,
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités produites par l'équipe
- Participer au recrutement des animateurs, des stagiaires,
- Encadrer, fédérer et animer l'équipe d'animation autour du projet pédagogique,
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités produites,
- Animer, construire et maintenir la dynamique de groupe,
- Evaluer le travail de l'équipe,
- Assurer la gestion administrative, budgétaire et matérielle de la structure,
- Gérer le registre et pointage des enfants
- Participer aux activités d'animation,
- Effectuer les déclarations SDJES d'accueils de loisirs et séjours (déclaration et fiche complémentaire),
- Participer à la conception d'outils de communication en vue d'informer les familles,
- Travailler en relation avec les différents partenaires,
- Organiser et encadrer les séjours et Week ends,
- Organiser son travail en conformité avec les orientations de la ville et la réglementation,
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Développer des partenariats avec les associations,
- Repérer les enfants et/ou jeunes en difficulté et alerter le responsable du service ou la coordinatrice,
- Animer des réunions d'équipe,
- Concevoir et organiser des événements locaux,
- Organiser la gestion des locaux, espaces et matériel,
- Tenir à jour et/ou afficher les documents imposés par la réglementation,
- Assurer le remplacement du personnel
- Gérer au préalable les congés des agents avant transmission à la coordinatrice et responsable de service
- Repérer et réguler les conflits

L'ensemble des missions définies est réalisé sous le contrôle de la coordinatrice des accueils de loisirs.

## Conditions particulières d'emploi

- **Lieu d'affectation :** ↓ accueil de loisirs élémentaire, école élémentaire
- **Durée hebdomadaire de service :** 37h30 selon planning annualisé en fonction de l'activité.
- **Horaires de travail :** amplitude de 7h30 à 19h00.
- **Moyens mis à disposition :** Matériel pédagogique.

**Modalités d'organisation du travail et contraintes :** horaires irréguliers, décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service public et des absences de l'autre direction. Participation à la fête de la jeunesse et des associations.

## Environnement Professionnel

### ► Situation hiérarchique

- N+1 : Coordinatrice Enfance Jeunesse
- N+2 : Directrice Enfance Jeunesse Population.

### ► Situation fonctionnelle :

- Relations fonctionnelles en interne : animateurs, les agents des services municipaux, l'adjoint au Maire délégué à la jeunesse.
- Relations fonctionnelles à l'extérieur : Les familles, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, les directeurs/directrices d'écoles, les associations locales, les intervenants extérieurs.

## Compétences

### ► Les « savoirs »

- BPJEPS ou équivalent
- PSC1 souhaitable
- Permis B

### ► Les « savoir-faire »

- Techniques d'animation, d'encadrement,
- Techniques d'observation et d'écoute,
- Techniques et conduite de réunions,
- Signes d'alerte dans les comportements de l'enfant,
- Conditions, matériels et techniques des projets et activités,
- Législation et réglementation relatives à la protection de l'Enfance,
- Connaissance de la réglementation jeunesse et sport applicable aux accueils de loisirs,
- Connaissances liées à la pédagogie de l'enfant,
- Techniques de négociation et de médiation,
- Connaissance des acteurs institutionnels et associatifs,
- Connaissance du contexte géographique, socio-économique et culturel local.

### ► Les « savoir-être »

- Disponibilité, capacité d'organisation, créativité, disponibilité, dynamisme, discrétion, sens développé du travail en équipe, qualités rédactionnelles, relationnelles, qualité d'écoute, rigueur, ponctualité.

## Régime d'emploi

### ► Cadre statutaire

- Catégorie : B/C
- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : Animateur, Adjoints d'animation, adjoints d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoints, d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### ► Références indicatives répertoire des métiers territoriaux : fiche n°C2B/04

## Santé au travail

► **Risques du poste** : métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant des catégories suivantes : contraintes physiques marquées, environnement physique agressif.

► **Facteurs de pénibilité** : postures professionnelles à risque, travail dans un environnement à niveau sonore important. Rythmes de travail et pics d'activités.

**Équipements de protection individuelle nécessaires pour le poste** : aucun